



Appel à candidatures 2021

L'Ambassade de France au Liban/Institut français du Liban, a lancé le programme Safar d'aide à la mobilité de chercheurs libanais pour **initier ou renforcer des projets de coopération scientifique de haut niveau entre la France et le Liban.**

Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec des établissements universitaires et scientifiques libanais.

Il se compose de deux volets :

1. des bourses doctorales triennales cofinancées ;
2. des séjours scientifiques de haut niveau de 1 à 6 mois maximum en France pour des doctorants, des post-doctorants, des jeunes chercheurs et des chercheurs libanais confirmés.

La procédure de sélection sera conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires.

L'ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

Point de contact à l'Ambassade
Alissa Viguier – Chargée de mission pour la coopération universitaire et scientifique
alissa.viguier@diplomatie.gouv.fr

Traitement des données

Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.

Volet 1 **Bourses doctorales Safar (3 ans)**

1.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées à des doctorants libanais en cotutelle/codirection de thèse pour la rentrée 2021. Elles ont pour objectif d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour les établissements libanais partenaires, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise, aux thèses intégrées à un projet de recherche franco-libanais, aux thèses relevant de la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilités post PHC CEDRE).

1.2- Financement

Ces bourses sont cofinancées par l'Ambassade de France et l'établissement libanais partenaire comme suit :

Le financement de l'Ambassade de France couvre le séjour en France durant 3 années universitaires (4 années civiles) en alternance avec le Liban. La durée du séjour en France doit être de 18 mois et ne peut excéder 6 mois par an. A titre indicatif : 4 mois en 2021 ; 6 mois en 2022 ; 6 mois en 2023 ; 2 mois en 2024.

Les prestations offertes sont :

- Allocation de 1 415 euros par mois versée mensuellement au doctorant pendant son séjour en France ;
- Gratuité du visa ;
- Prise en charge de la couverture sociale en France ;
- Prise en charge des frais d'inscription en France le cas échéant ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour par séjour entre le Liban et la France par an ;
- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de séjour lors du premier voyage ;
- Accès prioritaire aux résidences universitaires.

Le financement de l'établissement libanais partenaire est destiné à couvrir le séjour au Liban durant les 3 années universitaires d'inscription réglementaires en thèse, en alternance avec la France.

Les prestations offertes sont :

- Allocation définie par l'établissement libanais partenaire pour la durée du séjour au Liban soit sur 18 mois, ou son équivalent en exonération de frais de scolarité pour une durée maximale de 18 mois ;
- Prise en charge du suivi administratif et académique avec l'établissement partenaire : conventions, organisation du jury de soutenance ;
- Prise en charge du suivi administratif et académique du doctorant : direction de la recherche, formations, séminaires spécialisés et frais de recherche ;
- Accès à la couverture sociale au Liban ;
- Accès aux infrastructures de l'établissement partenaire : laboratoires de recherche, fonds documentaires, cafétérias, centres sportifs et centres de soins.

1.3- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale doit satisfaire aux critères suivants :

- Être de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles) ;
- Être titulaire d'un Master d'une université libanaise au plus tard au mois de juillet 2021. Une moyenne minimum ou des critères supplémentaires pourront être exigés par l'établissement partenaire ;
- Choisir le régime de cotutelle ou codirection de thèse entre 2 établissements libanais et français (la convention de cotutelle ou de codirection sera exigée pour valider le visa). Pour les cotutelles : courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle de thèse ;
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche.

1.4- Critères de sélection

Le(a) candidat(e) à une bourse doctorale sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement libanais partenaire, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise ;
- Thèse intégrée à un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise ;
- Une attention particulière sera accordée aux thèses correspondant à la poursuite d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE (mobilité post-CEDRE).

La sélection définitive est conditionnée par l'accord de cofinancement de l'établissement libanais selon les modalités précisées dans la rubrique 1.2.
--

1.5- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra présenter impérativement les pièces suivantes :

- Formulaire rempli par le candidat ;

- Pièce d'identité scannée ;
- Carte d'étudiant scannée ;
- Relevés de notes de la dernière année d'étude certifiés par l'université de rattachement ;
- CV en français ou en anglais (2 pages maximum) ;
- Description du projet de recherche (2 à 3 pages maximum) précisant le sujet, un bref état des connaissances, les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires ;
- Lettre de chaque école doctorale partenaire prouvant la près-approbation du dossier du candidat ;
- Lettre de recommandation des deux directeurs de thèse ;
- Courrier des deux directeurs de thèse confirmant les démarches en vue de la signature d'une convention de doctorat en cotutelle ou cotutelle de thèse ;
- Accord de coopération entre l'établissement libanais partenaire et l'établissement français d'accueil (facultatif).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) au service référent de l'établissement libanais (cf. appel spécifique sur le site de l'établissement libanais partenaire) **et** à l'Ambassade de France au Liban : alissa.viguier@diplomatie.gouv.fr, en indiquant en objet la mention : Nom_établissement_Doctorat ;
- en version papier au service référent de l'établissement libanais.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **30 avril 2021**.

1.6- Procédure

- Envoi de la candidature à l'établissement libanais partenaire **et** à l'Ambassade de France au Liban avant le 30 avril 2021 ;
- Évaluation des dossiers par l'établissement partenaire et l'Ambassade de France ;
- Réunion de la commission de sélection ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection ;
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'Ambassade de France et de l'établissement libanais partenaire. L'absence de contact dans ce délai signifie que le candidat n'est pas retenu. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ;
- L'Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire Campus France à compléter ;
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris un mois au plus tard avant la mise en place de la bourse (au plus tard début juillet pour les étudiants démarrant leur thèse en septembre).

La mise en place de la bourse est conditionnée par l'attestation de réussite au diplôme de Master, la signature de la convention de cotutelle ou codirection et par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.

Volet 2

Bourses de séjours scientifiques de haut niveau (1 à 6 mois)

2.1- Bénéficiaires

Ces bourses sont attribuées :

- Pour une durée de 1 à 6 mois dans un établissement de recherche en France à des :
 - doctorant(e)s ;
 - post-doctorant(e) contractuel(le) ;
 - enseignant(e) chercheur(se) en année sabbatique.
- Pour une durée minimale de 15 jours et maximale d'1 mois dans un établissement de recherche en France à des enseignant(e)s chercheur(se)s à plein temps.

Ces bourses doivent permettre d'initier un projet de recherche ou de renforcer une collaboration scientifique existante avec une équipe de recherche française, rattachée à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme de recherche ou une entreprise.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées. Une priorité sera donnée aux sujets d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement partenaire, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise, aux recherches intégrées à un projet de recherche franco-libanais ou aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE.

NB : les personnes qui ont bénéficié de ce programme précédemment ne sont pas prioritaires.

2.2- Durée du séjour

Le séjour de recherche doit avoir une durée minimale de 1 mois (15 jours pour les enseignants-chercheurs) et une durée maximale de 6 mois. **Il doit être achevé au plus tard au 15 décembre de l'année en cours.** La bourse de séjour scientifique Safar n'est pas renouvelable et ne peut pas être prolongée au-delà de 6 mois.

2.3- Prestations offertes

- Allocation de 1 704 euros par mois versée mensuellement au jeune chercheur (doctorant en court séjour de recherche, post-doctorants et chercheurs ayant obtenu leur thèse depuis 5 ans au plus à la date d'arrivée du boursier en France) ;
- Allocation de 2 055 euros par mois versée mensuellement au chercheur confirmé (post-doctorants et chercheurs ayant obtenu leur thèse depuis plus de 5 ans à la date d'arrivée du boursier en France) ;
- Gratuité du visa ;
- Couverture sociale en France ;
- Prise en charge d'un billet d'avion aller-retour entre le Liban et la France ;

- Prise en charge du transport entre l'aéroport d'arrivée et le lieu de formation lors du premier voyage.

2.4- Critères d'éligibilité

Le(a) candidat(e) à une bourse de séjour scientifique de haut niveau doit satisfaire aux critères suivants :

- Être de nationalité libanaise et résider au Liban (les personnes de nationalité franco-libanaise ne sont pas éligibles) ;
- Être doctorant dans une université libanaise et ne pas bénéficier d'une bourse ou d'un autre programme support
ou
- Être post-doctorant ou enseignant-chercheur ayant obtenu sa thèse depuis 5 ans au plus tard à la date d'arrivée en France et disposer d'un contrat dans son établissement d'origine pour effectuer une mobilité dans le laboratoire d'accueil ;
- Bénéficier d'une invitation pour un séjour scientifique de la part d'un organisme d'accueil en France (établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou organisme de recherche ou entreprise) ;
- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et au projet de recherche.

2.5- Critères de sélection

Outre la qualité scientifique du dossier du (de la) candidat(e), seront privilégiés les projets scientifiques répondant aux critères suivants :

- Sujet de recherche innovant, correspondant aux priorités fixées dans le cadre de la coopération franco-libanaise, d'intérêt majeur pour le Liban et pour l'établissement partenaire et visant une publication scientifique ;
- Séjour intégré dans un projet de recherche franco-libanais existant ou contribuant à l'émergence d'une coopération franco-libanaise pérenne ;
- Une attention particulière sera accordée aux séjours de recherche liés aux suites d'un projet du Programme Hubert Curien CEDRE.

2.6- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra soumettre le dossier de candidature qui comprend les pièces suivantes :

- Pièce d'identité scannée ;
- Carte d'étudiant scannée pour les doctorants ;
- Justificatif du contrat de travail pour les post-doctorants et les enseignants-chercheurs ;
- CV en français ou en anglais indiquant notamment les publications éventuelles et les travaux scientifiques réalisés ou en cours ;
- Lettre de motivation (en français ou en anglais) ;
- Copie du diplôme le plus élevé ;

- Description du projet de recherche précisant le sujet, un bref état des connaissances (à titre indicatif 3 à 5 pages), les questions abordées, la méthodologie et la répartition entre les deux laboratoires ;
- Lettre d'invitation formelle de la part du directeur de l'organisme d'accueil en France ;
- L'accord de l'organisme de rattachement au Liban pour un séjour scientifique en France (signataire défini par l'établissement libanais partenaire) ;
- Accord de coopération entre l'établissement libanais et l'établissement français d'accueil (*facultatif*).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) au service référent de l'établissement libanais (cf. appel spécifique sur le site de l'établissement libanais partenaire) **et** à l'Ambassade de France au Liban : alissa.viguier@diplomatie.gouv.fr, en indiquant en objet la mention : Nom_Etablissement_SSHN ;
- en version papier au service référent de l'établissement libanais.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **30 mars 2021**.

2.7- Procédure

- Envoi de la candidature à l'établissement libanais partenaire **et** à l'Ambassade de France au Liban au plus tard le 30 mars 2021 ;
- Évaluation des dossiers par l'établissement partenaire et l'Ambassade de France ;
- Réunion de la commission de sélection ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection ;
- Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront informé(e)s par courriel de l'Ambassade de France à l'issue de la commission de sélection ;
- L'Ambassade de France transmettra aux candidats sélectionnés le formulaire Campus France à compléter ;
- Les dossiers de bourse devront être transmis à l'Agence Campus France Paris 2 semaines au plus tard avant la mise en place de la bourse.

L'octroi définitif de la bourse est conditionné par l'accord du consulat pour la délivrance du visa.
--